

DEPARTEMENT des BOUCHES-du-RHÔNE
 Arrondissement d'Aix-en-Provence



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
 30 MARS 2016

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le trente mars deux mille seize, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la distribution faite par M le Maire le 24-03-2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Yvon CASTINEL, Martine CHABERT, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Christine BENOIST LEFEBVRE, Hubert BACHELARD, Sylvie BOUDOU, Jocelyne PASTOR, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Alexandre ANDREIS, Ludovic NICOLAS, Claire CARLINO, Jacques BUCKI, Jean-Marie DENORME, François BERGA, Jean-Jacques DECORDE, Corinne ARCHAMBAULT, Florence BLANCHI

REPRESENTES : Jacques GAÏOLI à Bernard MAYER, Emma LE MAOÛT à Sylvie BOUDOU, Catherine PIAT à Jacques BUCKI, Fabrice MATTEI à François BERGA

SECRETAIRE DE SEANCE : Claire CARLINO

DELIBERATION N° 2016-027	Finances Taux d'imposition 2016
-----------------------------	--

Monsieur le Maire expose que compte tenu de la revalorisation des bases d'imposition qui nous a été notifiée, le produit fiscal 2016 à taux constants s'élèverait à 4 828 158 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de maintenir, pour 2016, les taux de taxes locales de 2015 soit :

Taxe d'habitation	22.40 %
Taxe foncière (bâti)	23.28 %
Taxe foncière (non bâti)	60.00 %

Ces nouveaux taux appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles notifiées permettront d'obtenir un produit fiscal de 4 828 158 €.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les taux de fiscalité directe locale décrits ci-dessus.

La présente délibération est adoptée par 21 voix POUR et 8 abstentions (Jacques BUCKI, Catherine PIAT, Jean-Marie DENORME, François BERGA, Fabrice MATTEI, Jean-Jacques DECORDE, Corinne ARCHAMBAULT, Florence BLANCHI),

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire de Lambesc,


Bernard RAMOND